

Les Foucquet de la Varenne, de Belle-Ile et de Chalins, famille de Bretagne et de l'Ile-de-France, portaient : *d'argent à l'écureuil de gueules rampant* ; et avaient pour devise : *quo non ascendam ; où ne monterai-je pas ?* (27).

A son arrivée en charge, il renomma comme grand sacristain de Chazay, le moine d'Ainay, noble Charles Balbian, prieur de Vion. Celui-ci confie de nouveau les soins de la sacristie *in divinis* au prêtre Dominique Ramet, et passe un bail à ferme pour les revenus de la dite sacristie à deux laïques, habitants de Chazay, les sieurs Jacques Émery et Benoît Mouchon. Les revenus étaient alors de cinq écus, sept années de froment et quinze années de vin, et plusieurs terres, pour lesquels on convient de trente écus par an et à la charge de payer cinq écus annuels au prêtre desservant la sacristie (28).

Ainsi, par un abus déplorable qui s'était glissé dans les coutumes du temps, deux laïques jouissaient par droit de ferme des revenus ecclésiastiques, et le prêtre chargé de remplir les obligations de la sacristie, c'est-à-dire du culte, avait à peine de quoi suffire à ses besoins et tenir un rang honorable.

Charles Balbian ou Balbiani appartenait à une noble famille italienne, établie à Lyon depuis le ^{xiv}^e siècle. Jeanne Balbiani avait épousé, en 1390, Louis de Glandevéz, seigneur de Faucon, et leur fille Louise fut mariée à Raymond d'Agoust, seigneur de Barret (29).

(27) De Magny. *Armorial*.

(28) Arch. du Rhône. Ainay. 2^e arm., vol. 47, chart. 3.

(29) *Mazures*, t. II, p. 111. Les armes des Balbiani étaient : *De gueules au barbeau d'argent couronné d'or*. Dissard.